



## Edition et statut CF/PN

**Thématique : Affaires juridiques**

**Destinataires : Les Comités Départementaux et Ligues Régionales**

**Nombre de pièces jointes : 1**

**Information**

**Diffusion vers : Clubs de Championnat de France (NF1, NF2, NF3, NM2 et NM3) et Pré-Nationale (PNF et PNM),**

**Echéance de réponse :**

### **Note à transmettre aux clubs CF/PN en complément de la liste des joueurs/ses avec le statut CF/PN.**

A compter de la saison 2017/2018, les règlements FFBB prévoient que chaque joueur(se) qui souhaite être inscrit sur une feuille de marque d'une division de championnat de France (NM2/NM3/NF1/NF2/NF3) ou Championnat de Pré-Nationale, devra obligatoirement bénéficier du **statut CF/PN**.

Cette nouvelle obligation sera, à compter du 1 décembre 2017, sanctionnée en cas de manquement. Dans ce sens, la FFBB a décidé de mettre en place un suivi du statut CF/PN afin d'accompagner les clubs dans ce nouveau processus.

Chaque club de divisions CF/PN devrait recevoir, début septembre, une liste de tous les joueurs/ses possédant le statut CF/PN. Comment lire cette liste ? :

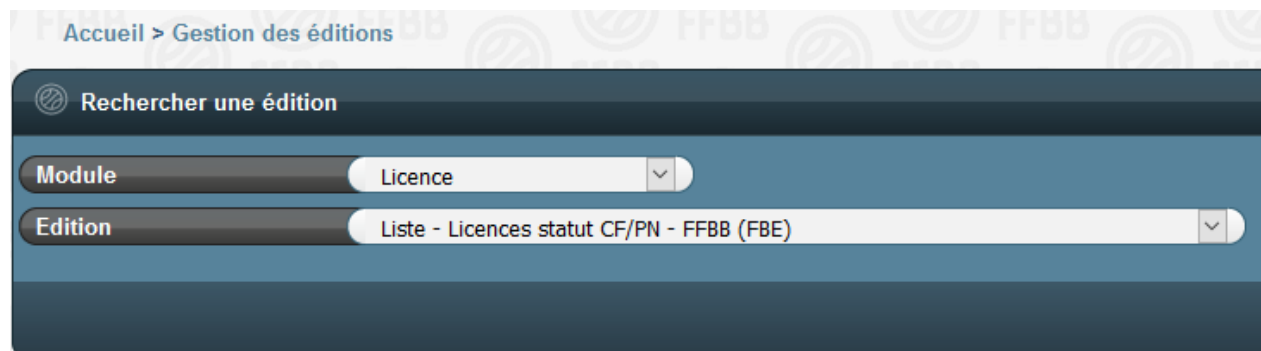
- Si le/la joueur/se apparaît sur la liste : cela signifie que la charte d'engagements a été signée et transmise à la commission de qualification, que la case relative à cette charte a été renseignée sur FBI et donc, que le/la joueur/se est autorisé(e) à apparaître sur une feuille de marque de championnat de France et/ou Pré-nationale.
- Si le/la joueur/se n'apparaît pas sur la liste : cela signifie qu'une des obligations citées ci-dessus n'a pas été réalisée. Assurez-vous que la charte d'engagements du joueur concerné a été envoyée à la commission de qualification. Contactez cette dernière en cas de problème sur un/e de vos joueur/se.

Cette édition envoyée par les commissions de qualification a pour objectif d'informer les clubs et ainsi, leur permettre de compléter les statuts des joueurs/ses de leur effectif.

Cependant, par mesure de simplification, une option a été ajoutée sur FBI afin de permettre aux clubs d'éditer directement la liste de leurs joueurs/ses. Les clubs pourront alors éditer eux-mêmes, et consulter à tout moment, la liste des joueurs/ses autorisé(e)s à évoluer en division CF/PN.

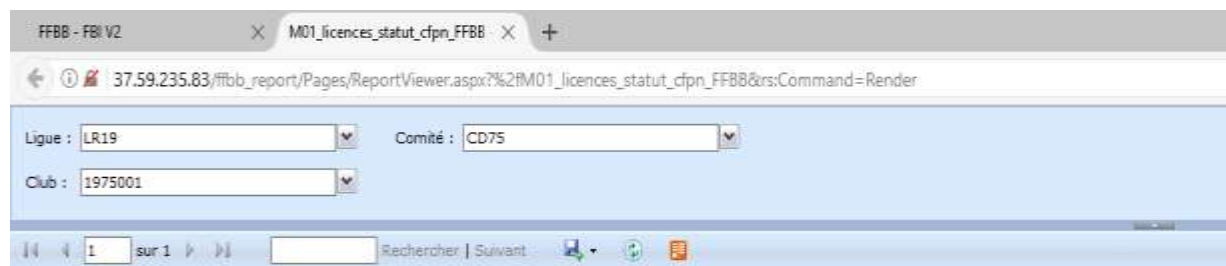
## Comment réaliser l'édition ?

L'édition est désormais disponible sur FBI dans le menu Edition.



**PS : les éditions ne fonctionnent qu'avec le navigateur MOZILLA FIREFOX**

Une fois l'édition lancée, une interface s'ouvre vous permettant de choisir vos éditions (cf. exemple ci-dessous pour un club du Comité Départemental 75) :



Une fois la sélection effectuée, cliquez sur « afficher le rapport » :



La liste des joueurs/ses possédant le statut CF/PN de ce club apparaît alors.

Contact : Yohann Poulain

Tél. : 0153942596

E-mail : ypoulain@ffbb.com

| Rédacteur   | Vérificateur                             | Approbateur                               |
|---|--|---|
| Yohann POULAIN<br>Chargé de mission - Contrôle de la pratique | Stéphanie PIOGER<br>Vice-Présidente FFBB | Thierry BALESTRIERE<br>Secrétaire Général |
| Référence   | 2017-08-28 Note Edition et statut CF/PN  |   |